



LE TOUR DU LAC

Bulletin mensuel
d'information

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 20 numéro 2

Février 2026

Dans ce numéro :

La reconnaissance est la mémoire du

Lac-Édouard bénéficie d'un service, qui est de compétence d'Agglomération, soit le Service de l'Incendie et de la Sécurité civile. À la Caserne # 4, sous la direction du Lieutenant Nicolas Bernard, pas moins de 10 pompières et pompiers volontaires assurent le service 24 h / 24, 7j/7.




Dans notre caserne, située à l'entrée ouest du village, soit au 2475, route de Lac-Édouard, on y retrouve un camion autopompe, une camionnette 4x4 et sa remorque, des pompes portatives ainsi que tous les équipements nécessaires à la protection des pompiers et à leur travail.

Mais le plus important, ce sont nos dix pompières et pompiers qui se dévouent corps et âme au service de leurs concitoyens afin de protéger leur vie et leurs biens. En plus d'être des soldats du feu, nos valeureux pompiers et pompières sont nos Premiers répondants. Dès qu'ils reçoivent un appel, ils et elles sont là pour répondre à une urgence.

Un Grand Merci à vous toutes et tous pour votre dévouement exemplaire y compris pour votre « Guignolée des pompiers » : Nicolas Bernard, Lieutenant et chef de secteur, Jean-Antoine Bayle, Étienne Bernard, Félix Bernard, pompier auxiliaire, Gabriel Bouchard, Isabelle Jomphe, Madyson Martel-Côté, Molly Martel-Côté, Sandra Martel et Denis Trépanier.

(Note : Gabriel Bouchard et Denis Trépanier n'ont pu être présents lors de la prise de ces photos.)



La reconnaissance est la mémoire du 	1
Activité spéciale à la bibliothèque municipale	2
Déneigement	
Chauffer sans y passer	3
Calendrier des activités à venir	4
Ciné-Club à Lac-Édouard	5
Modes de paiement pour les taxes municipales	
Tournoi de pêche à Lac-Édouard	6
Permis de construction ou de rénovation	7
Quand doit-on déneiger la toiture de nos immeubles ?	
Chalet à vendre	8
Prix révisé pour le stationnement à la Coop	
Stop aux lingettes dans les toilettes	
Coordonnées de la Mairie	9
Dates des assemblées municipales pour l'année 2026	
Publicité XPLORE	



Activité spéciale à la bibliothèque municipale : le samedi 14 février



LA BIBLIOTHÈQUE DE LAC-ÉDOUARD PARTICIPERA À DES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE MOIS DE LA SOLIDARITÉ « LE CŒUR DE NOS COMMUNAUTÉS »

ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS : **LE SAMEDI 14 FÉVRIER DE 10 H À 12 H**

ENDROIT : BIBLIOTHÈQUE DE LAC-ÉDOUARD

**** C'EST L'HEURE DU CONTE ****

TITRE : UN GRAND FEU QUI RÉCHAUFFE LE CŒUR



**** COLORIAGE ** DISCUSSION AVEC LES ENFANTS SUR LE THÈME DE LA SOLIDARITÉ.**

VENEZ NOUS VOIR À NOTRE BIBLIOTHÈQUE MARIE-DESBIENS AVEC VOS ENFANTS.

AU PLAISIR DE VOUS Y RENCONTRER,

ANNIE BELZIL, COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LAC-ÉDOUARD.



Déneigement

Nous tenons à féliciter toute l'équipe responsable du déneigement municipal : Jean-François Lessard, Jeannie Carrier et David Brunelle.

Comme vous pouvez le constater, la municipalité de Lac-Édouard s'est bien équipée pour répondre aux besoins de notre communauté.



Bien entendu, comme ils ont plus de 17 km à déneiger, cette opération prend normalement environ 6 heures, ils ne peuvent pas donc être présents partout à la première heure. Que ce soit dans les rues du village ou dans les chemins des « baies », le déneigement est très bien fait, ce qui rend la circulation sécuritaire.

Merci à vous trois.



Chronique l'Avertisseur

Chauffez sans y passer !

Les feux de cheminée sont très souvent dus au manque d'entretien (ramonage) ou à un dégagement non respecté lors de son installation. Les conseils suivants vous aideront à éviter qu'un incendie ne survienne lors d'une période de chauffage.

Quoi faire avec les cendres chaudes ?

▪ Videz régulièrement les cendres du foyer et jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à l'extérieur, à au moins 1 mètre d'une surface combustible (plancher de bois, bac de poubelle ou revêtement extérieur combustible) et durant au moins 7 jours avant d'en disposer (ex. dans votre potager à raison de 1/3 de tasse/m²/an).

N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes.

Pour plus d'informations : <https://co-eco.org/cendres/> ;

Utilisation sécuritaire de votre appareil pour éviter un incendie

- ▶ Faites installer l'appareil de chauffage ainsi que la cheminée par un professionnel ;
- ▶ Faites ramoner la cheminée à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil. Sinon, au moins une fois par an, préférablement au printemps ;
- ▶ Utilisez du bois de qualité et bien sec. Le bois vert augmente la formation de crésote ;
- ▶ Faites brûler peu de bûches à la fois et faites entrer assez d'air dans la cheminée pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et causant moins de fumée ;
- ▶ Évitez d'utiliser les bûches ou additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la crésote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 % à 90 % ;
- ▶ Évitez de mettre les vêtements ou autres matériaux inflammables sur le foyer; et assurez-vous que vos plinthes de chauffage électrique sont bien dégagées de tout combustible (rideau, meuble, jouets) ;
- ▶ Évitez l'utilisation d'une rallonge pour brancher de façon permanente une chaufferette, branchez-la plutôt directement dans la prise de courant ;
- ▶ Ne faites pas frire des aliments directement dans un chaudron, utilisez plutôt une friteuse homologuée ;
- ▶ Attention aux articles de fumeurs, jetez vos mégots dans un cendrier exempt de tout combustible.




Assurez-vous que votre résidence soit munie d'un avertisseur de fumée fonctionnel par étage et d'au moins un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un système de chauffage autre qu'électrique et/ou un garage attenant à votre résidence. Nous vous rappelons qu'un avertisseur de fumée fonctionnel double vos chances de survie en cas d'incendie et un avertisseur de monoxyde de carbone est indispensable lorsque vous avez un appareil fonctionnant au bois, granules, à l'huile ou au gaz pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone (CO).



N'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du Service de sécurité incendie de Ville de La Tuque au 819-523-9797 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Calendrier des activités à venir

Février 2025

Légende :  Collecte des ordures ménagères et des matières recyclables

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		 10 Conseil municipal 18 h	11	12	13	 14 Voir p. 2 
 15 Ciné-club 14 h Voir p. 5	 16	17	18	19	20	21
 22 Ciné-club 14 h Voir p. 5	 23	24	25	26	Premier ver-27 sement taxes municipales Voir p. 5	28

Mars 2025

Semaine de la pêche blanche du 28 février au 8 mars

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
 Note : Il n'y aura pas de projection de films le 1 ^{er} et le 8 mars						
1	 2	3	4	5	6	 7 Souper d'ADELE Voir p. 6
8	 9	 10 Conseil municipal 18 h	11	12	13	14

Attention !
N'oubliez pas
le changement d'heure



Changement d'heure

C'est dans la nuit du samedi 7 mars au dimanche 8 mars 2026
que nous passerons à l'heure d'été.
En effet, il vous faudra avancer vos montres et horloges d'une heure.
Profitez de l'occasion pour vérifier vos avertisseurs de fumée.



Ciné-Club



À tous les cinéphiles, nous vous donnons rendez-vous au Centre communautaire, 195, rue Principale, **le dimanche à 14 h.** Bienvenue à toutes et à tous,

Rollande Lecours et Lise Rousseau

Date	Titre	Type	Principaux Acteurs
2026-02-15	Bienvenue au Marigold Hôtel	Comédie	Judi Dench, Maggie Smith, Tom Wilkinson, Dev Patel
2026-02-22	Bienvenue au Marigold Hôtel 2	Comédie	Judi Dench, Maggie Smith, Richard Gere, Dev Patel



Des retraités britanniques voyagent en Inde pour s'installer dans ce qu'ils pensent être un hôtel nouvellement rénové. Bien moins luxueux que la publicité ne le laissait entendre, l'hôtel Marigold finit néanmoins par les charmer de façon inattendue.



Nous retrouvons nos retraités britanniques qui ont coupé toutes leurs attaches et poursuivent leurs péri-péties en Inde. Ils se retrouvent, une fois de plus, à cet hôtel au charme indéfinissable qui va bouleverser leur vie de façon inattendue.

Revenez faire le plein d'amour et de rires avec Richard Gere qui s'ajoute à une distribution du tonnerre. Ils sont tous de retour pour la suite de Bienvenue au Marigold Hotel qui saura vous réchauffer le cœur.

Modes de paiement pour les taxes municipales

Modes de paiement pour les taxes municipales. Les comptes de taxes de 300 \$ et plus pourront être payés en 3 versements. De plus, ils pourront être payés en ligne auprès de votre institution financière.

Il y a 4 possibilités pour payer votre compte de taxes.

- 1- Nous vous invitons à effectuer votre paiement auprès de votre **institution bancaire**,
- 2- Faites-nous parvenir un **chèque par la poste en incluant votre bordereau**,
- 3- **Vous pouvez payer en argent comptant** au bureau.
- 4- Si vous payez en faisant un **un virement Interac**, voici comment procéder en suivant les indications suivantes :

▪ **Identification** : Municipalité de Lac-Édouard ▪ **Courriel** : agente@lacedouard.ca

▪ **Raison** : (très important) mettre les 10 premiers chiffres de votre matricule sans tirets et sans espaces. S'il n'y a aucun numéro de matricule, le paiement ne sera pas autorisé.

Dates des versements

1^{er} : **27 février 2026**

2^e : 27 avril 2026

3^e : 27 juillet 2026

Nous ne disposons d'aucun terminal Interac, il est donc impossible de payer à l'aide d'une carte à nos bureaux ou par téléphone.

Tournoi de pêche blanche à Lac-Édouard



TOURNOI DE PÊCHE BLANCHE A.D.E.L.E.



Dates de pêche – Zone 26 : 28 février au 8 mars 2026

Souper bénéfique – 7 mars 2026

MENU

- Potage et salade César
- Spaghettis ou linguines

Choix de sauces :

- 🍅 Italienne
- 🍤 Fruits de mer
- 🍝 Alfredo

- Pain et dessert

Soirée festive

🎧 DJ et 🎤 Karaoké avec Julie Beaulieu

Billets

- 👤 5 à 10 ans : 20 \$
- 👤 11 ans et + / Adultes : 35 \$

Billets en vente à la Coop de Lac Édouard (argent comptant seulement)

Informations importantes

- Présence requise sur place pour réclamer les prix
- 🍹 Bar sur place (argent comptant)

Lieu du souper et des tirages

Centre communautaire de Lac-Édouard, 195, rue Principale

Tournoi de pêche

Important

- Carte de membre obligatoire pour enregistrer une truite **avant** le début du tournoi

Mesurage et enregistrement des prises

Du 28 février au 6 mars 2026 – Domaine du Lac Édouard

Heures : 16 h à 18 h

*Aucun enregistrement le 7 mars 2026

Règlements du tournoi de pêche 2026

- Posséder un permis de pêche valide.
- Être membre A.D.E.L.E. 2026 pour enregistrer vos prises avant le début du tournoi. Les non-membres peuvent acheter la carte (25 \$) par virement bancaire ou à la Coop de Lac Édouard (argent comptant seulement).
- Espèce autorisée : Omble de fontaine (truite mouchetée).
- Touladi et omble chevalier interdits.
- Longueur minimale pour enregistrer une prise : 10 pouces.
- Une seule truite enregistrée par membre (la plus grosse sera conservée).



👤 Commanditaires recherchés pour l'événement

Pour infos : 📧 adele.lacedouard@gmail.com 📞 450-771-7989



Permis de construction ou de rénovation (rappel)

Prévoyez-vous effectuer des travaux de construction ou de rénovation au printemps ou à l'été 2026 ?

Il est primordial d'en discuter, au préalable, avec notre inspecteur municipal, monsieur Daniel Bouvier. Il vous remettra alors un document identifié : **Demande de permis**. Lors de la réception de celui-ci, **il est important de lire attentivement la section « Commentaires »** dans laquelle vous retrouverez des informations pertinentes ayant trait à la réglementation.

Nous vous rappelons l'importance de vous préparer tôt dans la planification de vos travaux puisque des délais sont à prévoir pour l'obtention de votre permis. **Un permis de construction ou un certificat d'autorisation est délivré dans les 30 jours suivant le dépôt de la demande et des documents exigés.**

Ces judicieux conseils vous éviteront bien des erreurs et de plus, vous détiendrez un permis bien en règle. Prenez un rendez-vous avec M. Bouvier au 819-653-2238 / poste 5. Il est présent au bureau le lundi et le mardi de 9 h à 16 h.



Merci de votre collaboration,
Pierre Arseneault, directeur général



Quand doit-on déneiger la toiture de nos immeubles ?

Il faut surveiller attentivement l'accumulation de neige sur les toits de nos immeubles. Il arrive trop souvent des accidents dûs à ces circonstances.

« Par mesure de prévention et pour assurer la sécurité du public, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) recommande aux propriétaires de :

- retirer la neige accumulée sur leur propriété pour éviter les risques d'effondrement;
- prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes qui circulent près du bâtiment;
- porter une attention particulière aux charges de neige sur les toitures voûtées ou arrondies, surtout si ces charges ne sont pas réparties uniformément.



Abri d'auto

Déneigez toujours votre abri d'auto temporaire pour éviter qu'il ne s'effondre sous le poids de la neige. Toutefois, ne déblayez pas la toiture à partir de l'intérieur de votre abri. En cas d'affaissement, vous seriez écrasé par la structure. »

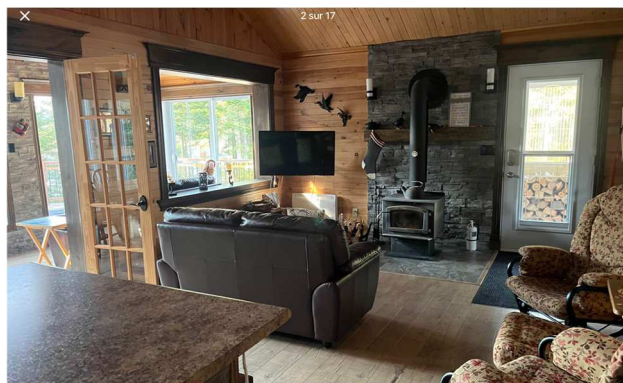
Source : Régie du bâtiment du Québec

Soyez prévoyants !

.....

Chalet à vendre

Situé au 338, chemin Baie-William Est à Lac-Édouard (bord de l'eau), ce magnifique chalet est à vendre. Vous y retrouverez 2 chambres à coucher, un grand salon, une cuisine, une mezzanine et une salle de bain avec douche, sous-sol fini, grande galerie avec terrasse, eau courante et installation septique conforme, garage et autres dépendances. **Prix demandé : 420 000 \$. Appelez au 819-676-7851.**



Prix révisé pour le stationnement à la Coop

Pour accommoder nos clients, nous avons révisé nos coûts de location afin d'offrir des prix adaptés aux besoins de notre clientèle :

5 \$ par jour / 25 \$ pour une semaine / 70 \$ pour un mois.

Au plaisir de vous servir, Éric Tremblay, président



STOP !

AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES



**Ne pas jeter les lingettes
dans les toilettes**

**Ne pas oublier que les lingettes bloquent les
pompes du système de traitement des eaux usées.**

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Courriel : agente@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Rédaction et mise en page du Tour du Lac :

Larry Bernier
Rollande Lecours
Pierre Arseneault, directeur général
Sylvie Héon, adjointe administrative

1-855-537-2003

Publicité XPLORE

Installation GRATUITE Internet Fibre ILLIMITÉ

Offre
à durée
limitée



DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER

Monsieur Pierre Arseneault
Tél. : 819-653-2238, poste 2 / Courriel : info@lacedouard.ca

MAIRESSE

Madame Annic Bouchard
Tél. : 819-653-2238, poste 1 / Courriel : mairesse@lacedouard.ca

RÉCEPTION - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame Sylvie Héon, Adjointe administrative
Tél. : 819-653-2238, poste 8 / Courriel : agente@lacedouard.ca

INSPECTION MUNICIPALE - PERMIS DE CONSTRUCTION

Monsieur Daniel Bouvier, Inspecteur municipal
Tél. : 819-653-2238, poste 5 / Courriel : inspection@lacedouard.ca

AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Monsieur Richard Lapointe
Tél. : 653-2238, Poste 4 / Courriel : adr@lacedouard.ca

COMPTABILITÉ

Tél. : 819-653-2238, poste 3/ Courriel : comptabilite@lacedouard.ca

RESPONSABLE DE LA VOIRIE

Madame Jeannie Carrier : Tél. : 819-653-2238, poste 8
Courriel : voirie@lacedouard.ca

COMMIS DE BUREAU

Madame Nancy Bergeron
Tél. : 819-653-2238, poste 8 / Courriel : adjointe@lacedouard.ca



ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :
Le mardi 10 mars 2026 à 18 h

L'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Dates des assemblées municipales régulières pour l'année 2026

13 janvier	14 avril	14 juillet	13 octobre
10 février	12 mai	11 août	10 novembre
10 mars	9 juin	8 septembre	8 décembre

**Toutes les assemblées débuteront à 18 h.
Veuillez inscrire ces dates à votre agenda.**